

Ink0r

Société par actions simplifiée

Capital : 30000 euros

Siège social : 1 Rue Paul Bert 94700 Maisons-Alfort 0

# **Procès-verbal de refus de nomination d'un Commissaire aux Apports**

Le 11/12/2023

Les associés ont unanimement pris la décision suivante :

## **Décision**

Les associés ont décidé à l'unanimité de ne pas recourir à un commissaire aux apports dès lors que la valeur de chaque apport en nature n'excède pas 30.000€, et que la valeur totale de l'ensemble des apports en nature n'excède pas la moitié du capital social.

Fait à Maisons-Alfort, le 11/12/2023

Mme Shora ROKNI, Associée

M. Tomaj ROKNI, Associé